



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 03-déc.-2019

Date de révision : 21-fév.-2019

Version 2

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Cohere Adjuvant**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-298

Numéro(s) d'homologation 33552 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Adjuvant.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-LPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect Liquide jaune clair à brun

État physique Liquide

Odeur Aromatique, odeur de solvant

Classification

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible de provoquer le cancer
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 IF ON SKIN: Wash with plenty of water
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	10-30
Alkyl polyglycol ether c16-18	68920-66-1	10-30
Naphthalene	91-20-3	0.1-1

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux

Lorsque possible, utilisez le contenant ou l'étiquette du produit lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin ou que vous vous soumettez à un traitement.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Une consultation médicale immédiate est requise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Garder le patient au chaud et au repos. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Une consultation médicale immédiate est requise.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Peut provoquer une allergie cutanée. De petites quantités de liquide aspirées dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou des vomissements peuvent provoquer une bronchopneumonie ou un œdème pulmonaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Aucun antidote spécifique. Le traitement doit être orienté vers le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient. Traitez le patient de manière symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Incendie mineur Eau pulvérisée. Mousse résistante à l'alcool. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Incendie majeur Mousse antialcool. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

Dangers spécifiques du produit

Aucun connu.

Produits de combustion dangereux Fumée, vapeurs, et des oxydes de carbone.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Isoler immédiatement la zone de déversement ou de fuite. Restez au vent et hors des zones basses. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé.

Pour les intervenants d'urgence Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

Méthodes de nettoyage Nettoyer la surface contaminée à fond. Nettoyez avec des détergents. Évitez les solvants. Conserver et éliminer l'eau de lavage contaminée si nécessaire.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Naphthalene 91-20-3	TWA: 10 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m ³ (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m ³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES POUR LE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT VISÉES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION, L'EMBALLAGE ET L'UTILISATION DE CE PRODUIT. POUR DES APPLICATIONS COMMERCIALES ET / OU DES APPLICATIONS À LA FERME, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT. POUR LES COMMANDES D'INGÉNIEURIE, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT. Le confinement et / ou la ségrégation est la mesure de protection technique la plus fiable si l'exposition ne peut être éliminée. L'étendue de ces mesures de protection dépend des risques réels d'utilisation. Maintenir des concentrations dans l'air inférieures aux normes d'exposition professionnelle. Si nécessaire, demandez des conseils d'hygiène professionnelle supplémentaires

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Choisissez la protection corporelle en fonction de son type, de la concentration et de la quantité de substances dangereuses et du lieu de travail spécifique. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Protection respiratoire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Normalement pas nécessaire si une bonne ventilation est maintenue. Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Odeur	Aromatique, odeur de solvant
Aspect	Liquide jaune clair à brun	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Jaune à brun clair		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	no data available	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	133	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	NA	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	0.924	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	5.5 mPa	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Pas un explosif	
Propriétés comburantes	Pas un oxydant	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun connu.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Inhalation	Ne pas inhaler.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Rabbit)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
Naphthalene 91-20-3	= 1110 mg/kg (Rat) = 490 mg/kg (Rat)	> 20 g/kg (Rabbit) = 1120 mg/kg (Rabbit)	> 340 mg/m ³ (Rat) 1 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphthalene 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

DL50 par voie orale 20,020.00 mg/kg

DL50 par voie cutanée 7,984.00 mg/kg

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	2.5: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	41: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 1740: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.34: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	0.95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Naphthalene 91-20-3	0.4: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	31.0265: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 1.99: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 0.91 - 2.82: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 1.6: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 5.74 - 6.44: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1.96: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Flow through 1.09 - 3.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 2.16: 48 h Daphnia magna mg/L LC50
------------------------	---	---	--

Persistence/Dégradabilité

Les composants de ce produit sont facilement biodégradables et ne devraient pas persister dans l'environnement.

Bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	6.1
Naphthalene 91-20-3	3.6

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Élimination des déchets	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.
Emballages contaminés	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Remarque**

S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés (> 5-15 EO), solvant naphtha)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui
	49 CFR §171.4 Non réglementé lors d'un transport terrestre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs autres que des vrac (119 Gal, 450 Litres)

IATA

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés (> 5-15 EO), solvant naphtha)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

IMDG

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés (> 5-15 EO), solvant naphta)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Alcools, insaturés en C16-18 et C18, éthoxylés (> 5-15 EO), solvant naphta)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	TSCA Inventory Status	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	X	ACTIVE	X	X		X	X	X	X
Alkyl polyglycol ether c16-18	X	ACTIVE	X	X		X	X	X	X
Naphthalene	X	ACTIVE	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

Ne s'applique pas

États-Unis - Réglementations des États

Ne s'applique pas

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 33552**Déclaration du produit antiparasitaire**

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH.

Étiquette de pesticide

Attention: irritant pour la peau, sensibilisant cutané potentiel

Différence entre la FDS et l'étiquette de pesticide

	PCPA	OSHA
Mot de signal	Attention	Danger
sensibilisant cutané	Sensibilisant cutané potentiel	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Corrosion / irritation cutanée	Irritant pour la peau	n/a
Cancérogénicité	n/a	Susceptible de provoquer le cancer
Toxicité par aspiration	n/a	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers particuliers
	2	1	0	Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection individuelle
	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Date d'émission : 03-déc.-2019
Date de révision : 21-fév.-2020
Note de révision: Changes to Section 14

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité (FDS)